

Le droit de la presse

Public :

Agents de Préfectures

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Durée : 1 jour**Dates ou période : A définir****Nombre de participants par session : Minimum 1 - Maximum 12****Modalités et délais d'accès**

Inscription à réaliser au moins 10 jours avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation effectuée sur site dans les locaux du client ou en distanciel

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 01 88 33 67 46

Tarifs : - À partir de 600€HT**Objectif de la formation et compétences visées**

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- **Connaître la loi sur la liberté de la presse**
- **Connaître les contraintes procédurales du droit de la presse**
- **Préparer un dossier en droit de la presse**
- **Appréhender le droit de réponse**
- **Engager un procès en droit de réponse**

Contexte : Appréhender le contentieux relatif au droit de la presse et les réponses à apporter à des publications ou des propos relevant des infractions prévues à la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Ce stage de formation se déroulant sur 1 journée fera le point sur les qualifications juridiques des propos ou des publications pouvant être diffusés en privé ou en public, des prudences à avoir dans les réponses à apporter et des modes de poursuites contre les auteurs de propos ou publications qui entrent dans le champ d'application du droit de la presse.

La formation utilisera des exemples concrets tirés notamment de dossiers gérés par le formateur.

Mise à jour le 02/01/2023

ADEM

- 75 av. Parmentier - 75011 PARIS - ☎ : 01 88 33 67 46 – Port : 06 85 40 15 21

NDA 11752552475 | SARL au CAPITAL DE 7 622€ | RCS Paris B 403 133 069 | SIRET 403 133 069 00027 | NAF 8559A

Contenu :

Étude de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

- Connaître les infractions visées par la loi de 1881 : diffamation / injure
- Appréhender les différences entre la diffamation et l'injure
- Connaître les subtilités du droit de la presse en fonction de la qualité de la victime (particulier, administrations, fonctionnaires publics...)
- Distinction avec des notions voisines (dénigrement, outrage, dénonciation calomnieuse...)

Connaître les contraintes procédurales du droit de la presse

- Cerner les règles de prescription (point de départ du délai, modalités d'interruption de la prescription)
- Qualité à agir de la victime
- Identification de la victime (identifiée ou identifiable)

Préparer un dossier en droit de la presse

- Constater les propos ou les publications
- Identifier les auteurs (comment faire face à un auteur anonyme ou qui utilise un pseudonyme)

Appréhender le droit de réponse

- Règles procédurales et formalisme du droit de réponse (dans la presse écrite, dans l'audiovisuel, sur internet...) ;
- Comment rédiger un droit de réponse
- Comment réagir en cas de refus de publication d'un droit de réponse

Engager un procès en droit de la presse

- Engager un procès en référé
- Engager un procès devant une juridiction civile
- Engager un procès devant une juridiction pénale (distinction entre la plainte pénale avec constitution de partie civile et citation directe)
- Les moyens de défense (exception de vérité, bonne foi, provocation...)
- Issue d'un procès en droit de la presse

Mise à jour le 02/01/2023

ADEM - 75 av. Parmentier - 75011 PARIS - ☎ : 01 88 33 67 46 – Port : 06 85 40 15 21

NDA 11752552475 | SARL au CAPITAL DE 7 622€ | RCS Paris B 403 133 069 | SIRET 403 133 069 00027 | NAF 8559A

ADEM-FORMATIONS

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par mail à la fin de la formation

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Mise à jour le 02/01/2023

ADEM

- 75 av. Parmentier - 75011 PARIS - ☎ : 01 88 33 67 46 – Port : 06 85 40 15 21

NDA 11752552475 | SARL au CAPITAL DE 7 622€ | RCS Paris B 403 133 069 | SIRET 403 133 069 00027 | NAF 8559A